



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



Lundi 12 décembre 2022

	Présents	Absent	Procuration à
Pierre SENECHAL	X		
Valentino ALLART	X		
Annie Claude FOURNIER	X		
Guillaume VEGA		X	Olivier EVRARD
Virginie BARLET		X	Geneviève BACQ
Patrick BECQUET	X		
Monique DEFONTAINE	X		
Martine GLODEK	X		
Jean Michel HULOT	X		
Geneviève BACQ	X		
Valérie TIELEMANS	X		
Laurent BINIENDA	X		
Jérôme BRUYERE	X		
Sabine VANDOMME (secrétaire de séance)	X		
Virginie NOE	X		
Olivier EVRARD	X		
Jean Louis WOUTS	X		
Bernadette CAMPHIN	X		
Alain DUFRESNE	X		

Ouverture de séance : 19h00

Pierre SENECHAL : Avant de passer à l'ordre du jour, nous sommes sans doute dans le dernier conseil municipal 2022, il n'y en aura pas d'autres sauf situation exceptionnelle, donc je tenais à vous remercier pour cette année, et vous souhaiter bien entendu de belles fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et puis plein de belles choses pour l'année qui arrive. Je voudrais vous préciser aussi si je ne me trompe pas Patrick que la cérémonie des vœux à la population aura lieu le 15 janvier à 11h00 si tant est que nous puissions bien l'organiser car il semblerait que les choses évoluent assez vite en la matière de Covid. On attendra les ordres et voir ce qu'il se passe et que peut-être pour la 3^{ème} fois nous serons obligé de remettre cette cérémonie, ce qui me désespérerait vous vous en doutez bien.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2022
2. Plantations au verger *La Vallée*
3. Travaux de réfection de la chaufferie de la mairie

4. Tarifs de location de la salle des fêtes Jules Goudsmett
5. Cession de la parcelle AE 722 - rue Jules Ferry
6. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2022

Pas de remarques

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Absten-tion	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

2. Plantations au verger *La Vallée*

La Région a lancé un plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » ayant pour finalité de mobiliser les territoires, les acteurs des territoires et les habitants afin de planter 1 million d'arbres sur la période 2020-2027.

L'action 13 du plan visant à encourager les collectivités à planter sur leurs propriétés. Un accompagnement financier spécifique est proposé.

C'est dans ce cadre que la municipalité souhaite inscrire son projet de verger au lieu-dit *La Vallée*.

En effet, la commune possède sur la 1^{ère} section (a) de la parcelle cadastrée AE 662 au lieu-dit *La Vallée*, des vignes. La seconde section (b) d'environ 1 900 m² correspond aux besoins nécessaires pour la création d'un verger.

La municipalité demandera la participation des écoles givenchysoises pour la plantation des 18 arbres fruitiers. Cette parcelle est librement accessible et ouverte au public. Les habitants et riverains pourront librement cueillir des fruits.

Ainsi par ce projet la municipalité participe à la lutte contre le réchauffement climatique et au développement de la biodiversité riche sur le secteur choisi.

Il s'agit également d'améliorer le cadre de vie des habitants car à ce jour cette parcelle est en friche.

La dépense chez le pépiniériste s'élève à 736.38 euros HT (devis).

Vu le règlement complet du dispositif « plan Arbres en Hauts-de-France »,

Il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver le projet de plantations de 18 arbres fruitiers sur la parcelle AE 662,
- Dit que la commune s'engage sur la gestion et la pérennité du projet,
- D'approuver les dépenses liées au projet,
- D'acter la candidature de la commune au dispositif « plan Arbres en Hauts-de-France » et de solliciter une aide financière,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Olivier EVRARD : C'est le l'occasion de saluer un habitant de Givenchy, un acteur engagé dans ce genre de travaux, c'est Frédéric BLAZEJEZYK qui nous propose son appui technique et ses connaissances.

Pierre SENECHAL : C'est bien de le signaler, merci. Y a-t-il des questions ?

Patrick BECQUET : Les habitants seront invités à cueillir les fruits mais pas les raisins.
Rires dans l'assistance.

Pierre SENECHAL : Peut-être qu'on devra mettre une pancarte pour le préciser.

Olivier EVRARD : Même s'ils sont invités à participer aux vendanges.

Patrick BECQUET : Il ne faut pas cueillir le raisin quand il n'est pas mûr.

Pierre SENECHAL : Il est possible que certains fruitiers soient mûrs au même moment, les poires notamment.

Jean-Louis WOUTS : La parcelle qui est notée, c'est celle qui est déjà plantée ?

Pierre SENECHAL : Non, non. Pas du tout.

Jean-Louis WOUTS : Justement on ne sait pas où est cette parcelle.

Pierre SENECHAL : On va vous la montrer.

Olivier EVRARD : C'est derrière la vigne.

(...)
Pierre SENECHAL : Attendez, je voulais vous dire quelque chose, vous avez pu voir dans le dernier compte rendu on a mis souvent inaudible. S'il vous plaît parlez chacun votre tour, sinon quand on retranscrit on n'y arrive pas. Donc on va d'abord regarder où se situe la parcelle que l'on vient de citer et ensuite vous pourrez poser votre question.

Présentation de la parcelle sur plan par Isabelle COURTOIS.

Pierre SENECHAL : Cette parcelle avait été déboisée, car il y avait un projet si je ne me trompe pas par la belle-fille de Pascal POLBOS qui voulait faire des plantations de fraisiers et framboisiers. Son projet n'a pas abouti. Aujourd'hui cette parcelle est à l'abandon. A mon avis c'est une très bonne idée d'aller mettre des fruitiers d'autant plus que pour ceux qui la connaissent un peu, il y a pas mal de ruches à cet endroit-là.

Bernadette CAMPHIN : Je voulais savoir si on avait une idée du montant des aides financières ?

Olivier EVRARD : Oui la subvention est à hauteur de 90% des achats de plans.

Bernadette CAMPHIN : Et quel type d'arbres on va planter ?

Pierre SENECHAL : Pommiers, poiriers, des végétaux de la Région. On ne va pas mettre un bananier.

Bernadette CAMPHIN : Bah ça je me doute bien.

Jean-Louis WOUTS : Par rapport à la dimension de la parcelle, ça pourrait être reproduit une autre année ou c'est juste 18 arbres à cet endroit-là ? Ce sera compliqué d'en rajouter par la suite ?

Pierre SENECHAL : Non, on pourrait en rajouter par la suite si l'opération régionale est reconduite.

Jean-Louis WOUTS : Vous allez inviter la population pour planter.

Pierre SENECHAL : Non, on a dit qu'on inviterait les enfants des écoles exactement comme on l'a fait quand on a planté la vigne, maintenant on verra s'il y a des papas et des mamans qui accompagneront les enfants des écoles. En priorité on aimerait que ce soient les enfants des écoles parce que moi je peux vous dire que les enfants des écoles qui ont planté la vigne il y a quelques années s'en souviennent encore. Il y en a qui disent encore aujourd'hui ce pied là c'est moi qui l'ait mis. Est-ce qu'on peut passer au vote s'il n'y a pas d'autres questions ?

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
------	----	---

Absten-tion	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

3. Travaux de réfection de la chaufferie de la mairie

Dans le cadre des travaux de réfection de la chaufferie fuel de la mairie, la municipalité a fait appel au bureau d'études SP Etudes & Conception, bureau d'études CVC situé à Halluin.

Le bureau d'études accompagne la commune grâce aux relevés de l'installation existante. Après étude de l'existant, il propose une solution technique et rédige le cahier des charges techniques et ses annexes.

Les travaux comprennent la réfection des installations de chauffage de la mairie avec principalement :

- La dépose des panneaux rayonnants électriques de la salle des mariages,
- L'installation d'une pompe à chaleur air/air afin de chauffer et rafraîchir la salle des mariages,
- La dépose de la chaudière fuel et de l'installation en chaufferie,
- L'installation de deux pompes à chaleur air/eau en chaufferie,
- La réfection du réseau hydraulique en chaufferie.

Monsieur le Maire tient à souligner que le service de la transition durable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accompagne la commune sur ce dossier.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver le projet de réfection de la chaufferie de la mairie,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à solliciter les partenaires institutionnels pour permettre le financement de ce projet,
- De déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux auprès de l'Etat et un dossier au titre du fonds de concours « transition et soutien aux communes de la CALL,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à prendre les décisions nécessaires pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux inscrit au budget 2022.

Pierre SENECHAL : Petite précision, ce n'est pas le fond destiné aux communes rurales. C'est deux choses bien différentes. Y a-t-il des questions ?

Jean-Louis WOUTS : Donc là aujourd'hui, par rapport à ce projet-là vous n'avez aucun chiffrage pour l'instant ?

Pierre SENECHAL : On va aller à l'appel d'offres avec un cahier des charges écrit conjointement par le bureau d'études qui travaille et le bureau d'études la CALL. Les entreprises vont être averties de ce cahier des charges. Certaines vont répondre, d'autres ne répondront pas. Elles répondront avec un prix. A la lecture, il faudra voir si tous les critères sont remplis, si ça a été remis en temps et en heure. Il y aura bien sur une commission d'appel d'offres, on n'est pas sur un marché à 5 000 €. C'est sûr que si on achetait 3 ramettes de papier on ne ferait pas ça.

Jean-Louis WOUTS : Donc ce sera budgété sur 2023 ?

Pierre SENECHAL : Bien sûr, de toute façon je ne me vois pas lancer des travaux de chauffage là maintenant. On ne peut pas prendre le risque de faire des travaux en hiver. Les travaux auront lieu à la période post printemps de manière qu'on n'ait pas de souci. Mais rappelez-vous quand même, vous avez tous ici déjà provisionné de l'argent pour cet investissement.

Alain DUFRESNE : Donc vous avez déjà un budget prévisionnel. Vous n'êtes pas parti sans idée de budget.

Pierre SENECHAL : Non, on a de l'argent sur la ligne. On avait mis il me semble 50 000 €. Rien ne nous empêche dans le prochain budget d'en mettre un peu plus.

Alain DUFRESNE : Donc là vous faites appel à une assistance avec maîtrise d'ouvrages.

Pierre SENECHAL : Oui.

Alain DUFRESNE : D'accord.

Pierre SENECHAL : D'abord on a fait appel à un bureau pour analyser la situation. Ils ont mesuré les pièces, les volumes.

Alain DUFRESNE : Mais dans la finalité, il va vous donner des axes d'orientation. D'ailleurs, il les a déjà plus ou moins donnés.

Pierre SENECHAL : Oui. La question qu'on lui a posée c'est du gaz, de l'électricité, un poêle à pellets,

Alain DUFRESNE : Pas le pellet !

Pierre SENECHAL : Non, mais vous m'avez compris. C'est lui qui a proposé sa solution la plus adaptée à la situation bien sûr.

Alain DUFRESNE : Là ça dessert l'école et la mairie, tout ça.

Olivier EVRARD : Oui, une partie de l'école.

Pierre SENECHAL : Les deux classes qui sont de ce côté-là, les autres sont sur le chauffage de la rénovation.

Alain DUFRESNE : Et tout ça réunit dans une seule chaufferie ?

Olivier EVRARD : Dans la chaufferie de la Mairie avec 2 chaudières, ce qui permet aussi avec les circuits de dérivation si une chaudière nous lâche de pouvoir mettre les 2 circuits sur la même et de pouvoir continuer s'il y en a besoin. Ça donne une sécurité en plus pour l'école et pour la Mairie.

Alain DUFRESNE : Donc vous n'avez pas une idée de prix ? On ne vous a pas donné une petite idée du coût que cela va coûter ?

Pierre SENECHAL : Bien sûr que si, mais je me garderai bien de le dire publiquement parce que vous vous doutez bien que je l'ai demandé. Si je dis aujourd'hui publiquement un prix, toutes les entreprises seront déjà où on va aller. Donc on ne peut pas le dire.

Jean-Louis WOUTS : Par contre vous pouvez éventuellement si vous avez l'information, je parle des subventions, c'est juste les niveaux de subventions possibles. Est-ce que vous avez déjà une idée des niveaux ?

Pierre SENECHAL : Oui bien sûr, une idée des subventions c'est un peu en fonction du montant des travaux. Mais je peux vous dire que pour ce projet nous avons un correspondant à la CALL qui nous va nous gérer la partie subventions, c'est lui qui va faire les demandes de subventions, c'est lui qui va nous aider, il nous a déjà parlé de subventions qu'on ne connaissait pas, c'est M. DUFEUTREUIL qui va donc nous aider dans nos démarches. On ne part pas à l'aventure.

Alain DUFRESNE : On n'a pas forcément les compétences requises pour faire une étude comme ça. Par contre, on pourra consulter un peu le cahier ? Pas le cahier des charges mais ce qu'on vous a remis ?

Pierre SENECHAL : L'appel d'offres ce n'est pas public.

Alain DUFRESNE : Si on vous demande de consulter en Mairie.

Pierre SENECHAL : L'appel d'offres, je ne crois pas. On n'a pas le droit. Le cahier des charges on pourra vous le montrer.

Alain DUFRESNE : Oui c'est ça.

Pierre SENECHAL : Le cahier des charges qu'on va remettre aux entreprises, c'est ça. De toute façon, il est public M. DUFRESNE. Il faut aller sur le site.

Alain DUFRESNE : Est-ce que les cabinets vont aussi participer à la commission d'appel d'offres ?

Pierre SENECHAL : Ils feront l'analyse. Il vaut mieux se faire aider d'experts pour analyser.

Alain DUFRESNE : Vous avez déjà une idée de la répartition, si c'est le prix que vous privilégiez ?

Pierre SENECHAL : On n'a pas décidé encore. On devait revoir ce point-là avec lui. Je me méfie aussi du prix du moins disant.

Alain DUFRESNE : En règle générale, on prend le mieux disant. Ça dérive généralement sur le moins disant.

Bernadette CAMPHIN : Est-ce qu'il y aura des panneaux photovoltaïques pour éviter les coupures d'électricité éventuelles des chaudières.

Olivier EVRARD : Des panneaux photovoltaïques, ça ne fonctionne pas comme ça si vous me le permettez, l'énergie qui est produite sur un panneau photovoltaïque, elle repart sur le réseau EDF, on ne l'utilise pas en temps réel si vous voulez.

Jérôme BRUYERE : Elle n'est pas utilisable en fait.

Olivier EVRARD : Elle repart à EDF et ensuite elle est déduite de la facture en fonction de ce qu'on a produit.

Valentino ALLART : On ne peut pas faire de réserve d'électricité. C'est quelque chose qui n'est pas concevable à l'heure d'aujourd'hui sachant et Jean-Michel ne pourra pas me contredire, nous avons du triphasé avec le nombre d'ampères que nous devons fournir c'est irréalisable.

Jean-Louis WOUTS : Si un bureau d'études a ce genre de conseils...

Pierre SENECHAL : Justement, on ne nous l'a pas proposé. Si on nous l'avait dit, parce que vous vous doutez bien que la question a été posée, qu'il fallait l'envisager on l'aurait fait. Mais on a d'autres réflexions, nous aussi on se pose ce genre de questions et on a une étude en cours sur d'autres endroits pour faire poser des panneaux, alors je ne sais plus si c'est solaire ou photovoltaïque ou les deux, mais bien sûr qu'on a aussi cette réflexion et il n'y a pas que ça. On nous a fait des tas de propositions. Après comme dirait l'autre, il faut les moyens de sa politique et la politique de ses moyens. Là cette délibération vise d'abord à régler le problème du chauffage de la commune où on est toujours au mazout. Et ceux qui travaillent régulièrement dans cette mairie, lorsqu'on livre du mazout, c'est 2 jours d'infection. C'est terrible. Il faut descendre à la cave et vérifier car on n'a pas de compteur pour nous dire il reste 100 litres, 200 litres. Il faut passer à une solution durable. La pompe à chaleur c'est la solution préconisée par les 2 bureaux d'études conjointement, moi je n'ai pas de raison de ne pas les croire. Mais pour les panneaux, vous avez raison de poser la question mais c'est un autre problème. Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

4. Tarifs de location de la salle des fêtes Jules Goudsmett

Monsieur le Maire propose l'actualisation des tarifs de location de la salle des fêtes pris par délibération le 3 avril 2019.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

Tarifs	Forfait journée semaine	Week end	Forfait 4h semaine	Forfait location de vaisselle
Givenchysois	338 €	870 €	169 €	55 €
Non givenchysois	473 €	1 150 €	237 €	55 €

Associations communales	1ère location gratuite puis demi-tarif et ensuite plein tarif (grille givenchysois)		169 €	55 €
Entreprises ou institutions	473 €	1 094 €	237 €	55 €
Associations non communales	473 €	1 094 €	237 €	55 €

Pour rappel, dit que la réservation s'effectue sur demande écrite auprès des services administratifs de la mairie. Un chèque de caution de 1 500 euros sera demandé et encaissé 2 mois avant la réservation.

Le règlement s'effectue en deux fois :

- La moitié du montant de la location de la salle et du forfait vaisselle conformément aux tarifs fixés à la signature du contrat de location,
- Le solde de la location et du forfait vaisselle au moins 2 mois avant la date de mise à disposition de la salle.

Dit que le prix définitif de la location est calculé au jour de la mise à disposition de la salle, En cas de dédit d'inférieur à 30 jours, le montant total de la location est retenu.

Dit que le rangement, le ménage de l'ensemble des équipements mis à disposition comme stipulés dans le règlement intérieur, seront effectués par le « locataire ». En cas de manquement constaté, la prestation sera facturée 500 euros. La caution sera remise après encaissement.

Dit que toute dégradation sera remboursée par le « locataire » sur la base des frais engagés par la municipalité.

Pierre SENECHAL : Merci beaucoup Patrick.

Bernadette CAMPHIN : Pour la location retenue dans un délai inférieur à 30 jours, quand il y a un désistement si c'est dû à un accident ou un cas de décès ou de maladie, dans ce cas-là est-ce que vous en tenez compte ?

Pierre SENECHAL : Il est évident qu'un cas particulier, on va être humain, on a aussi un cœur, tous cas particuliers sera étudié avec l'intérêt qu'il mérite.

Bernadette CAMPHIN : Jusqu'à présent il y avait bien une caution de 1 500 € mais qui n'était pas encaissée.

Pierre SENECHAL : Je vais vous expliquer. Vous savez que l'on a quelquefois des locataires qui tirent des feux d'artifices et qui ne sont pas du tout spécialistes, avec une salle en bois c'est quand même risqué en plein été avec la chaleur qu'il fait c'est risqué. Il est écrit et stipulé noir sur blanc dans le règlement qu'il est interdit de tirer des feux d'artifices et qu'en cas de manquements à ce règlement la caution sera entièrement gardée. Nous avons eu le cas puisque c'était je crois début septembre, j'y suis même allé le samedi soir et j'ai constaté. Donc on a gardé la caution et qu'est-ce qu'il a fait le monsieur ? Il a fait opposition à son chèque. Aujourd'hui il faut mettre en route une procédure avec la perception et émettre un titre et on verra ce qui va se passer dans 6 mois si on n'est pas réglé. Par contre moi le travail des ouvriers je l'ai payé et au lieu de mettre 1 heure pour ranger la salle comme d'habitude, il y a eu près de 3 heures à ramasser les fusées, les cartouches. On rendra la caution aussi vite s'il n'y a pas de soucis

Jean-Louis WOUTS : Est-ce que c'est la même chose pour les associations, parce que certaines associations n'ont pas ce budget-là.

Pierre SENECHAL : Oh si c'est de l'Amicale Laïque dont vous parlez rassurez-vous, vous l'avez largement. Rires dans l'assistance.

Jean-Louis WOUTS : Non je parlais de toutes les associations. On est là pour parler de généralités.

Pierre SENECHAL : Les associations de Givenchy c'est autre chose. Ce n'est pas le même traitement pour les associations de Givenchy qu'on s'entende bien.

Jean-Louis WOUTS : Comme c'est noté, ça peut porter à confusion, donc c'est bien de le dire.

Bernadette CAMPHIN : Après au niveau des particuliers, ça représente un sacré budget quand on organise quelque chose. Ne serait-ce qu'ici est-ce que tout le monde a les moyens de régler ces 1 500 € ?

Pierre SENECHAL : C'est une question un peu indiscrete que vous posez là Madame.

Bernadette CAMPHIN : Non, on parle aussi par rapport aux moyens.

Pierre SENECHAL : Personne ici n'a à vous répondre s'ils ont les moyens ou pas excusez-moi ça ne vous regarde pas.

Annie-Claude FOURNIER : C'est partout comme ça.

Bernadette CAMPHIN : ils ont peut-être pas les mêmes moyens non plus. Ce n'est pas les mêmes montants de caution non plus.

Annie-Claude FOURNIER : Ce ne sont peut-être pas les mêmes salles non plus.

Pierre SENECHAL : De toute façon Madame, personne n'oblige personne à la louer. Si la personne ne veut pas...

Bernadette CAMPHIN : Mais...

Pierre SENECHAL : Si vous me coupez à chaque fois que je prends la parole on ne va pas y arriver, ce n'est pas possible. Moi je vous laisse parler alors allez y Madame dites ce que vous avez à dire.

Bernadette CAMPHIN : Je ne vous ai pas coupé la parole Monsieur je ne vous ai rien dit.

Pierre SENECHAL : Alors maintenant j'entends des voix en plus. Alors je vous disais on n'oblige pas les gens à la louer s'ils ne veulent pas la louer ils ne la louent pas c'est tout. Maintenant ce sont les conditions de location de la ville de Givenchy. Personne n'est obligé de la louer, personne. C'est tout, après chacun fait comme il le sent.

Alain DUFRESNE : Donc il y aura un nouveau règlement intérieur ?

Pierre SENECHAL : Non, le règlement ne change pas. C'est la délibération qui fait foi et elle sera donnée comme ça au moment de la location et c'est pour cela que nous le précisons aussi parce que les gens qui ont déjà réservé il y a plus d'un an, verront le tarif augmenter bien entendu sinon on va finir par perdre de l'argent en location avec le chauffage, etc... Je ne parle pas de la caution. D'autres questions ?

Vote :

Pour	17	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Alain DUFRESNE
Abstention	2	Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 17 voix Pour.

5. Cession de la parcelle AE 722 – rue Jules Ferry

Comme le prévoit l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques applicable aux biens relevant du domaine privé, « Les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics cèdent leurs immeubles ou leurs droits réels immobiliers, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales. » En l'occurrence, les articles L2241-1, L3213-2, L4221-4, L5211-37 et L5722-3 du code général des collectivités territoriales prévoient que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les collectivités territoriales ou leurs groupements donne lieu à une délibération motivée de leur organe délibérant portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Monsieur le Maire expose que la société Pas-de-Calais Habitat a construit un ensemble immobilier de 4 maisons sur une emprise foncière appartenant à la commune. Il s'agit de la parcelle cadastrée AE 722 d'une contenance de 920 m² située rue Jules Ferry à Givenchy en Gohelle.

Afin de régler cette situation litigieuse relative à une construction sur sol d'autrui, il convient de régulariser par la cession du terrain d'assiette au profit de Pas-de-Calais Habitat.

Le pôle d'évaluation domaniale de la direction départementale des finances publiques du Pas de Calais a déterminé la valeur de ce terrain à 55 000 euros.

Pierre SENECHAL : Ces maisons ont été faites en 1998-1999 sur une parcelle qui était communale sur laquelle la Mairie de Givenchy en Gohelle à l'époque où je n'étais pas encore Maire a fait un bail emphytéotique avec Pas de Calais Habitat pour 1 franc. Dans ce bail, il était dit que 40 ans après, les maisons revendraient dans le domaine communal. Il s'avère que l'an dernier, des gens logés à cet endroit ont souhaité acheter leur maison. Ils ont donc manifesté leur désir auprès de Pas de Calais Habitat qui nous a demandé

notre avis. Nous avons dit que nous étions d'accord pour la vente. Puis au moment d'aller chez le notaire il y a eu juste un petit problème. C'est que la vente ne peut pas avoir lieu car il n'y a jamais eu et je le dis bien il n'y a jamais eu de bail emphytéotique rédigé chez un notaire. Donc depuis les loyers sont encaissés par Pas de Calais Habitat illégalement puisque les terrains sont à la commune de Givenchy en Gohelle. Encore une belle erreur ! Et donc qu'est-ce qu'on fait ? On fait comme l'a proposé Pas de Calais Habitat un bail emphytéotique pour 1 euro alors que Pas de Calais Habitat encaisse gentiment depuis 22 ans les loyers ou alors on fait payer les terrains. L'expertise des domaines à donner un prix de 55 000 €, et moi j'entends l'appliquer, même si on me dit que c'est du logement social, même si on me dit que Pas de Calais Habitat a encore du crédit sur ces maisons, et je vais vous poser une question : Qu'est-ce qu'on va récupérer dans 40 ans selon vous ? Vous avez déjà vu Pas de Calais Habitat faire de l'entretien sur ces maisons ? Moi jamais. Il y a des espèces d'arcatures qui vont finir par tomber sur la tête des gens. Donc aujourd'hui comment on peut me dire qu'on a encore des prêts sur ces maisons. Donc je n'ai aucun scrupule à demander pour le bien de la commune, le prix fixé par les domaines soit 55 000 €. Pas de Calais Habitat m'a demandé de baisser de 15%. J'ai refusé. Il n'y a aucune raison. On est même gentils, on pourrait même demander à retoucher des loyers. Mais encore une fois, je dis bien je n'étais pas encore élu à cette époque donc ce n'est pas la peine de chercher à m'attribuer cette erreur. Est-ce que vous avez des questions ?

Alain DUFRESNE : C'est 4 logements ?

Pierre SENECHAL : 4 logements mais il y a seulement 2 locataires qui souhaitent être acquéreurs, les 2 autres préfèrent rester locataires pour l'instant.

Alain DUFRESNE : Donc là il reste 15 ans de bail emphytéotique.

Pierre SENECHAL : Il ne reste pas 15 ans puisqu'il n'y a pas de bail.

Alain DUFRESNE : Donc si on prenait ça comme base il reste 15 ans à 500 € le loyer, ça fait 30 000 € par an et 450 000 € qu'on ne touche pas.

Pierre SENECHAL : Bien entendu.

Alain DUFRESNE : Et puis on ne peut rien en faire.

Pierre SENECHAL : Dans 15 ans on récupère et on passe le bulldozer. Il n'y a aucuns travaux d'entretien dans ces maisons, c'est malheureux pour les locataires. Peut-on voter ?

Il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver la cession de la parcelle AE 722 d'une contenance de 920 m² au profit de Pas-de-Calais Habitat pour une valeur de 55 000 euros, charge aux frais des acquéreurs.
- Dit que le notaire mandaté sera Maître Baillet,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette cession.

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Guillaume VEGA Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Bernadette CAMPHIN Alain DUFRESNE
Abstention	0	
Contre	0	
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

6. Questions diverses

1°) Vous avez récemment réalisé et distribué un bulletin municipal dans la commune. Notre droit à l'expression en tant que groupe d'opposition étant légiféré dans le code des collectivités par l'article L2121 -27- , pourquoi n' avons-nous, ni été prévenus , ni associés à ce numéro 144 ?

Pierre SENECHAL : Qui veut répondre ?

Sabine VANDOMME : Je vais répondre. Donc après avoir lu votre question, j'ai bien évidemment consulté le bulletin municipal n°144 que j'ai ici. J'ai regardé à la page 12 de ce même numéro, il y a bien ici page 12 l'expression libre de Givenchy naturellement. Donc je pourrai m'arrêter là, mais je pense que vous faites référence à ce petit livret.

Jean-Louis WOUTS : Tout à fait.

Sabine VANDOMME : Qui est également le bulletin n°144, il porte le même numéro puisqu'en fait c'est une édition spéciale qui est une suite au bulletin précédent, donc bulletin classique on va dire, donc là il s'agit vraiment d'un bulletin spécifique...

Jean-Louis WOUTS : Alors après...

Sabine VANDOMME : Attendez, je termine je vous répondrai après

Pierre SENECHAL : Attendez je redonne la parole à Mme VANDOMME

Sabine VANDOMME : Donc un bulletin spécifique où là la volonté était vraiment de laisser la part aux entreprises et la seule page que l'on a mis à jour c'est la page Etat civil pour annoncer les événements liés à la vie du village.

Jean-Louis WOUTS : Pour vous c'est un bulletin spécial ?

Sabine VANDOMME : Voilà en fait c'est une suite logique.

Pierre SENECHAL : Là on appelait les gens à l'esprit d'entreprendre à Givenchy et c'était la suite.

Sabine VANDOMME : En fait, ce bulletin n'avait pas pour vocation de faire part de la vie de la commune, c'était vraiment pour la communication des entreprises, donc il n'y a pas d'expression de ce que nous avons pu faire à l'intérieur. C'était vraiment une suite logique.

Jean-Louis WOUTS : Alors vous vous pensez que c'est une suite logique. Evidemment nous nous n'avons pas la même vision des choses.

Pierre SENECHAL : C'est votre droit bien sûr.

Jean-Louis WOUTS : Sachant que pour nous c'est un bulletin au même titre que les autres.

Pierre SENECHAL : Il aurait été marqué 145.

Jean-Louis WOUTS : Il aurait fallu par notamment les personnes qui gèrent la commission communication ne serait-ce que nous prévenir, je pense que Madame FOURNIER a mes coordonnées.

Pierre SENECHAL : Alors je vous arrête tout de suite, je vous ai déjà dit la fois dernière que Madame FOURNIER ne gérait plus le bulletin communal. Il me semble l'avoir dit à plusieurs reprises.

Jean-Louis WOUTS : Je n'avais pas retenu cette information.

Pierre SENECHAL : Si vous le permettez Monsieur WOUTS, pour le bulletin municipal on vous donne la date à laquelle vous devez nous remettre votre participation pour votre groupe.

Jean-Louis WOUTS : Là vous remarquez quand même notre surprise, on n'a eu aucune information et on voit distribuer un bulletin.

Pierre SENECHAL : Mais puisqu'il n'y avait pas de contribution de groupe on n'avait pas à vous le demander.

Jean-Louis WOUTS : A partir du moment où vous parlez de la majorité dans le bulletin, nous devons avoir un droit, un espace pour pouvoir parler aussi de la minorité. Vous avez une indication sur la 1^{ère} page.

Pierre SENECHAL : Si vous le voulez on regrette on n'aurait pas dû le mettre.

Sabine VANDOMME : En fait, pour que les habitants se repèrent, on a voulu mettre la même bannière pour qu'ils aient en tête qu'il s'agit bien du bulletin de la commune, On aurait simplement dû mettre « Entreprendre à Givenchy »

Jean-Louis WOUTS : Pourquoi vous parlez de la majorité alors qu'il s'agit d'une décision municipale où on a voté pour ce budget.

Pierre SENECHAL : Bien je vous ai répondu, on n'aurait pas dû le faire.

Jean-Louis WOUTS : OK.

Pierre SENECHAL : Vous pointez ici ce que vous pensez être une erreur, mais c'est votre exercice favori de jouer les commissaires du peuple ou les juges, pointez aussi que c'est une belle initiative. Ça vous aurait pu le dire. J'aurai apprécié que vous commenciez par : c'est une belle initiative, mais là vous avez peut-être eu tort. Mais dire qu'on fait une chose bien ça vous est difficile.

Jean-Louis WOUTS : On y arrive sur la question 3.

Martine Glodek quitte la séance à 19h37.

2°) Vous évoquez la somme de 20000€ en première page du dernier bulletin, est-ce une subvention ou une enveloppe ?

Sabine VANDOMME : Je vais vous faire la réponse. Du coup je vais vous renvoyer à la lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 23/06/2022. Le point 4 qui s'intitulait - dispositif d'aide à l'investissement - commerce de proximité. C'est une délibération qui a été votée à l'unanimité où vous étiez présents tous les 3. Donc je me permets de vous rafraîchir la mémoire :

« La commune pourrait intervenir à hauteur de 30% maximum des dépenses d'investissement hors taxes. Le montant maximum de subvention est de 20 000 euros. L'enveloppe annuelle des aides sur ce dispositif est de 20 000 euros ». Je pense que vous avez la réponse.

Bernadette CAMPHIN : Oui.

Jean-Louis WOUTS : On l'avait bien sûr la réponse, inaudible

Pierre SENECHAL : La population le demande.

Bernadette CAMPHIN : Mais bien sûr.

Pierre SENECHAL : Allez on passe à la question suivante.

Jean-Louis WOUTS : Vous travaillez dans l'enseignement, dans la pédagogie, il faut répéter.

Pierre SENECHAL : Oui, oui oui... c'est l'art de répéter, oui vous avez raison.

Alain DUFRESNE : Non mais vous avez l'impression, vous vous adressez à nous là. Mais en définitif, c'est paru, mais le commun de Givenchy ne sait pas. Vous nous répondez à nous. Effectivement on le sait. Quand on lit votre bulletin ça peut porter à confusion. Les 20 000 € on ne sait pas si c'est pour une personne, si c'est pour l'ensemble, si c'est pour le budget. Voilà c'est tout ce que l'on veut vous dire. Mais à chaque fois vous nous répondez-vous êtes des cons quoi.

Pierre SENECHAL : On n'a jamais dit ce mot-là.

Alain DUFRESNE : Vous ne l'avez pas dit, mais entre les lignes attendez.

Bernadette CAMPHIN : Vous êtes agressifs quand vous répondez.

Alain DUFRESNE : Nan mais je veux dire quelque part il faut arrêter.

Pierre SENECHAL : Vous pensez que Madame VANDOMME a été agressive ?

Bernadette CAMPHIN : La réponse est sarcastique quand même.

Pierre SENECHAL : Sarcastique... On passe à la question 3 ?

3°) Pourquoi tous les artisans, commerçants et professions libérales installés sur la commune ne figurent pas dans ce bulletin ?

Alain DUFRESNE : On va reconnaître c'est bien d'avoir fait un bulletin comme ça.

Pierre SENECHAL : Merci Monsieur DUFRESNE.

Alain DUFRESNE : Ouais, seulement il y a des manquements parce qu'il y a des entreprises qui n'y sont pas là-dedans. Alors on vous fait un compliment ok, mais peut s'améliorer, on va vous dire ça.

Pierre SENECHAL : Alors lesquels Monsieur ?

Alain DUFRESNE : Entre autres, Frédéric BLAZEJEZYK n'y est pas.

Pierre SENECHAL : Il n'a pas souhaité y être.

Jean-Louis WOUTS : Donc il y a des entreprises qui n'ont pas souhaité y être.

Pierre SENECHAL : Ah pardon Sabine je t'ai coupé l'herbe sous le pied excuse-moi.

Alain DUFRESNE : Moi je ne comprends plus, il y a des entreprises qui ne veulent pas y être ?

Pierre SENECHAL : C'est leur droit. On les a interrogées, ils ne veulent pas. Madame BARLET qui a une entreprise nous a indiqué qu'elle ne souhaitait pas être dans le journal. Elle a le droit.

Jean-Louis WOUTS : C'est bien de le savoir.

Jean-Michel HULOT : Ce n'est pas l'intérêt de tous, c'est chacun qui décide de s'y mettre ou pas pour son entreprise.

Sabine VANDOMME : Donc pour vous expliquer comment on a justement pu constituer ce bulletin spécial, on avait commencé par faire sur la 1^{ère} partie du bulletin en juin en dernière page on avait déjà invité les entreprises à se rapprocher de la Mairie pour que l'on puisse justement communiquer sur leur activité. Ensuite bien évidemment les équipes de la Mairie ont œuvré également pour mettre à jour le listing des entreprises qui étaient connues au niveau de la Mairie auprès des Chambres consulaires notamment et ensuite on a adressé un courrier à toutes les entreprises connues en Mairie situées sur la commune et chacun a répondu librement sur sa volonté de soit paraître ou soit de ne pas paraître dans cette édition.

Alain DUFRESNE : Pourquoi vous n'avez pas été jusqu'aux professions libérales, ou type les infirmières ?

Sabine VANDOMME : Ça peut être une idée.

Alain DUFRESNE : Si c'est pour dire aux habitants voilà ce que vous trouverez, c'est bien je veux dire, il ne faut pas se voiler la face c'est quand même une bonne initiative. Mais on peut aller plus loin puisque c'est

fait pour informer les gens. Quand vous avez besoin d'une infirmière c'est vrai qu'il faut faire travailler les gens du village.

Pierre SENECHAL : *Ecoutez, moi je vous entends, on pourrait faire un spécial pourquoi pas.*

Sabine VANDOMME : *Sur les professions de santé, attention parce qu'il y a des interdictions, c'est vraiment très spécifique, mais ça peut être une prochaine édition justement tournée plutôt ciblée professions libérales pourquoi pas.*

Alain DUFRESNE : *Serait-ce abusé de votre gentillesse de marquer le groupe minoritaire a fait une proposition.*

Pierre SENECHAL : *Ça sera dans le Compte-rendu.*

Alain DUFRESNE : *C'est une blague.*

Pierre SENECHAL : *Bah j'aime bien vos blagues ça détend l'atmosphère. Vous avez raison.*

Alain DUFRESNE : *Bah non mais il faut faire avancer les choses donc effectivement on vous pose des questions qui vous paraissent insidieuses, mais d'un autre côté on cherche de notre côté à faire avancer les choses.*

Pierre SENECHAL : *Je ne vous ai jamais dit le contraire.*

4°) En référence à l'article 8 du règlement intérieur, nous sommes respectivement membres des commissions Grands travaux, Fêtes et Communication, pourquoi n'y sommes-nous plus invités ? Faisons nous-partie intégrante de la municipalité ?

Pierre SENECHAL : *Ce n'est pas moi qui réponds.*

Jérôme BRUYERE : *Je vais m'y mettre. En fait j'ai regardé votre question et je ne connais pas le règlement intérieur par cœur alors je suis retourné voir. En fait, si on parle des commissions, on va parler des 2 articles qui parlent des commissions : Article 7 qui parle des commissions permanentes : la CAO et la commission des Finances qui sont les 2 seules qui sont obligatoires dans le cadre du Conseil municipal. Quant aux autres commissions, pourquoi vous n'êtes pas invités, c'est-à-dire que moi aussi je suis dans pas mal de commissions, et en fait s'il n'y a pas de commissions qui se réunissent, je ne vois pas comment on pourrait vous inviter. Donc là il y a quand même quelque chose qui se joue.*

Moi c'est une question à tiroir. Est-ce que vous demandez qu'il y ait plus de commissions pour pouvoir y venir à savoir que des fois il y a eu des commissions où vous n'étiez pas là. A ce moment-là posez là différemment, ce n'est pas pourquoi ne sommes-nous pas invités, parce qu'on ne va pas vous inviter à quelque chose où on ne s'est pas réuni.

Jean-Louis WOUTS : *Nous l'apprenons ici grâce à votre réponse.*

Jérôme BRUYERE : *Le règlement intérieur on essaye de le suivre.*

Pierre SENECHAL : *Ce qui ne nous empêche pas de travailler quand même.*

Jérôme BRUYERE : *Ça ne nous empêche pas de travailler mais quand ça demande une commission vous êtes invités.*

Bernadette CAMPHIN : *Quelles commissions parce que là il y a eu la commission communication.*

Pierre SENECHAL : *Non il n'y a pas eu de commission communication. Qui vous dit qu'il y a eu une commission communication ? Vous affirmez encore des choses sans savoir.*

Jérôme BRUYERE : *C'est-à-dire que vous nous prêtez des intentions. Je vais vous dire quelque chose, au niveau de la communication, je suis dans la commission comme vous et ce bulletin je l'ai lu quand Sabine nous l'a transmis, parce que Sabine s'est dit c'est un projet, je le fais, je gère et elle a très bien fait son travail, donc quelque part on n'avait pas besoin de faire une commission.*

Pierre SENECHAL : *Jje voudrais quand même vous dire quelque chose. La dernière commission Finances, nous avons tout présenté et à la fin le but d'une commission c'est de donner une température, un mouvement, mais M. WOUTS vous nous avez dit à la fin je ne peux rien dire il faut que je consulte mes collègues. A quoi elle sert la commission ? A rien. Je suis désolé, moi je suis membre de plusieurs commissions à la CALL, mais à chaque fois qu'il y a une délibération, je dis je vais la voter ou moi je ne la voterai pas. Donc une commission où vous nous dites en sortant il faut que j'aille voir mes copains, j'en refais une le lendemain pour avoir votre avis ou pas ?*

Jean-Louis WOUTS : *Dans une commission vous savez bien qu'il s'agit juste d'un avis.*

Pierre SENECHAL : *Mais vous ne le donnez pas votre avis.*

Jean-Louis WOUTS : *Ce n'est pas une prise de décision.*

Pierre SENECHAL : *Non quand vous dites je vais aller voir mes collègues, vous ne donnez pas votre avis.*

Jean-Louis WOUTS : *C'est normal, il faut que je les informe.*

Pierre SENECHAL : *Vous avez tous les papiers avant la commission donc vous pourriez en discuter et dire voilà nous on s'est réuni et on pense que ce n'est pas bien ou on pense que c'est bien. Mais faire une*

commission pour avoir eh bien vous verrez bien plus tard ça ne sert strictement à rien. Pas d'autres remarques sur cette question ?

Bernadette CAMPHIN : Il n'empêche que s'il y avait des commissions auxquelles on serait invités.

Pierre SENECHAL : Madame vous l'avez déjà dit. On passe à l'autre question. Ce n'est pas un débat public.

Bernadette CAMPHIN : Vous ne me laissez jamais parler jusqu'au bout.

Pierre SENECHAL : Oui mais on connaît votre technique Madame.

Bernadette CAMPHIN : Mais je connais aussi votre technique Monsieur de m'empêcher de parler.

Pierre SENECHAL : Non pas du tout.

Jérôme BRUYERE : Juste on va terminer la question « faisons-nous partie intégrante de la municipalité ? » et bien j'ai l'impression que vous pouvez poser les questions que vous voulez. Ici on est tous d'accord pour y répondre dès qu'on a une réponse à vous donner. Après, j'avoue cette question là encore j'ai dit c'est fascinant, je suis obligé à chaque fois de faire un effort intellectuel pour réussir à comprendre où vous voulez en venir et j'avoue que parfois c'est fatiguant.

Pierre SENECHAL : On ne vous empêche pas de parler Madame, mais les questions diverses ne peuvent pas être comment dirais-je une tribune publique. On vous a apporté il me semble une réponse complète, il faut arrêter. Sinon on peut discuter toute la nuit. Vous n'êtes pas d'accord et je le conçois, je le comprends, mais c'est tout vous l'avez dit, on l'a entendu. Voilà. Si vous voulez poser la question suivante.

Alain DUFRESNE : On verra aux prochaines commissions, voilà.

5°) Suite à la hausse des coûts des énergies, beaucoup de professions dont les métiers de bouches ,entre autres , s'en trouvent pénalisées .

Est-ce le cas pour le boulanger installé à Givenchy ? Si oui , que compte faire la commune ?

Pierre SENECHAL : Monsieur DUFRESNE je vais vous poser une question, la boulangerie est-elle et communale où est-ce une affaire privée ?

Alain DUFRESNE : C'est une affaire privée, on est d'accord.

Pierre SENECHAL : Vous vous doutez bien que je ne mettrais pas ici sur la place publique, expression que vous aimez beaucoup, les problèmes financiers de la boulangerie (encore faudrait-il qu'ils en aient) que j'ignore totalement.

Alain DUFRESNE : Et bien c'est tout à fait ça, on ne vous a pas demandé de le dire si le boulanger avait des problèmes ou pas. La question qu'on vous pose c'est si par exemple, si par malheurs le boulanger se retrouve la tête dans le sac, comment va réagir la Mairie.

Pierre SENECHAL : Dans ces cas-là à votre place j'aurai posé votre question de la manière suivante : La boulangerie, le café de l'Europe, le café de l'érable, si ces commerçants se trouvent en difficulté que ferions-nous ?

Alain DUFRESNE : Bah vous avez totalement raison, c'est vrai, on a omis, pourquoi on a parlé de la Boulangerie, c'est parce que c'était le commerce qui s'est installé récemment. Mais vous avez entièrement raison de dire si café de l'Europe, si l'érable...

Pierre SENECHAL : Pour l'instant, je n'ai pas l'intention de me substituer à l'Etat. C'est quand même l'Etat qui doit prendre ses responsabilités. Je ne sais pas Sabine si tu veux ajouter autre chose...

Sabine VANDOMME : Je te laisse finir, je compléterai si nécessaire.

Pierre SENECHAL : Non, vas-y.

Alain DUFRESNE : Les boulangers, c'est quand même vous qui êtes allés les chercher.

Pierre SENECHAL : Tout à fait.

Alain DUFRESNE : Donc c'est pour ça, mais la question il n'y a pas de piège, rien du tout.

Pierre SENECHAL : Je n'ai pas senti de piège.

Sabine VANDOMME : Peut-être pour vous amener un premier élément de réponse c'est que concernant la boulangerie, on est dans une situation spécifique dans la mesure où ils sont dans leur premier exercice d'activité. En fait, quand ils ont bâti leur projet, ils se sont basés sur des estimatifs à aujourd'hui ils n'ont pas de comparatifs sur des exercices comptables antérieurs. Il y a toujours vous savez dans une première année d'activité, des prévisionnels, il y a des vases communiquant qui peuvent se faire, mais en effet c'est une problématique qui est très actuelle et qui concerne toutes les entreprises que ce soit même dans les autres communes peu importe.

Pierre SENECHAL : Si vous êtes client de la boulangerie, vous avez remarqué qu'ils ont augmenté leur prix.

Alain DUFRESNE : C'est le cri d'alarme qui est lancé.

Pierre SENECHAL : On va quand même vous dire qu'on a parmi nous quelqu'un qui fait de la câlinothérapie c'est Jean-Michel, qui les suit de très près dans la gestion de leur commerce et qui leur met à profit sa longue expérience d'entrepreneur. Mais je pense que tu n'en diras pas plus.

Jean-Michel HULOT : Non, parce qu'ils ne souhaitent pas communiquer sur ces choses, c'est normal.

Pierre SENECHAL : J'espère que ça marche. J'ai l'impression que ça marche.

Alain DUFRESNE : Comme vous le disiez justement on est dans la 1^{ère} année d'exercice, il peut y avoir des hauts, il peut y avoir des bas, ce n'est pas la dessus, la dessus on va pas aller voir c'est du domaine privé, ça reste du domaine privé. Par contre, on est derrière dans une période assez difficile c'est pas de les laisser tomber.

Sabine VANDOMME : D'ailleurs, ça n'est pas forcément les nouveaux qui sont les plus impactés, quelque fois c'est aussi des anciens.

Jean-Michel HULOT : C'est pour tout le monde, moi je peux aussi demander pour le gazoil qui augmente pour ceux qui sont à l'extérieur qui roulent.

Alain DUFRESNE : Non mais c'était simplement pour savoir.

Pierre SENECHAL : Monsieur DUFRESNE, vous avez raison. C'est une situation préoccupante, et même pour le particulier. Nous tous ici on se pose des questions sur la manière de gérer notre budget bien entendu. Et puis, vous vous doutez bien que nous souhaitons que cette boulangerie soit un fleuron.

6°) A l'avenir, prévoyez-vous que la commune devienne productrice d'énergie ?

Pierre SENECHAL : Si j'étais vache je répondrais oui et je dirai question suivante mais je vais donner la parole à Olivier.

Olivier EVRARD : J'allais dire oui et question suivante, mais je vais tâcher d'être un peu plus précis et de ne pas être sarcastique. Alors on n'a pas eu besoin de réunir de commission, parce qu'on sait dire qu'on ne passerait pas par l'hydraulique parce qu'il n'y a pas de rivière par ici, on ne passerait pas par l'éolien non plus parce que les opérateurs de téléphonie s'occupent déjà de dénaturer notre paysage, donc il nous reste effectivement les photovoltaïques pour l'énergie solaire. Donc oui bien sûr, il s'agit de planifier et de prioriser les dépenses. On ne se voit pas installer des panneaux solaires avec l'investissement que cela comporte pendant qu'on consomme encore du fioul. Donc l'idée c'est d'être progressif et d'avancer. Donc on y pense fortement.

Le Pôle Métropolitain de l'Artois c'est un syndicat mixte je ne sais pas si vous connaissez qui accompagne ce genre de projet. Vu l'investissement que ça prend pour une commune comme la nôtre, on va faire attention à ce qu'on fait ? Ce n'est pas juste installer des panneaux, il faut penser aussi à leur nettoyage par exemple en fonction de là où il se situe.

Alain DUFRESNE : C'est parce que dans le village il y a pas mal de surfaces toitures.

Pierre SENECHAL : Bien sûr.

Olivier EVRARD : Justement tant que vous parlez de ça on peut peut-être rappeler qu'il y a un outil sur le site du Pôle Métropolitain de l'Artois, c'est un cadastre solaire.

<https://pma.cadastre-solaire.fr/> (présentation à l'écran)

Donc vous allez pouvoir retrouver toutes les toitures de Givenchy et voir si elles sont éligibles ou pas, alors pour l'instant c'est à titre indicatif après il s'agit d'aller creuser.

Donc la réponse est oui on y pense il s'agit de planifier et prioriser.

Pierre SENECHAL : Merci Olivier. Il y a un changement radical. Avant on construisait des bâtiments la seule préoccupation qu'on avait c'était l'esthétisme. Et puis petit à petit, on est venu à parler de bâtiment passif. C'est -à- dire un bâtiment qui consomme le moins possible d'énergie. Aujourd'hui quand nous allons construire, nous construirons un bâtiment actif, c'est-à-dire un bâtiment qui produira sa propre énergie, son eau sera récupérée avec peut-être une mini station d'épuration sur place. Aujourd'hui on est dans cette perspective-là... Avez-vous d'autres questions sur le sujet ?

Alain DUFRESNE : C'est très intéressant votre réponse. Je vais vous répondre, on aimerait bien y être associé.

Pierre SENECHAL : Le temps fait son œuvre Monsieur DUFRESNE.

Alain DUFRESNE : Parce que là c'est hyper intéressant.

Pierre SENECHAL : Je vous l'ai déjà dit le temps fait son œuvre. Pourquoi pas, il y a une réflexion à avoir sur cela.

7°) Quelles sont les conclusions du Conseil d'Etat concernant l'implantation de l'antenne rue Gallieni ?

Pierre SENECHAL : Comme la dernière fois je n'ai pas voulu lire ce qu'avait dit le tribunal je vais être logique avec moi-même et je ne vais toujours pas le lire, c'est Monsieur ALLART qui va le faire.

Lecture de la décision du Conseil d'Etat par Monsieur ALLART Valentino.

Pierre SENECHAL : Donc le Conseil d'Etat nous a donné tort bien entendu. Maintenant je ne veux pas trop en dire parce que l'affaire n'est pas terminée. Elle doit toujours être jugée sur le fond au tribunal donc je me garderai bien d'aller plus loin. Pas d'autres remarques là-dessus ?

Pierre SENECHAL : Avant de terminer, je voudrai apporter des précisions quant au dernier Conseil municipal où nous avons parlé de l'aire de jeux avec le financement de Monsieur WATTRIN. Je vous avais expliqué je vais relire le passage du compte-rendu :

« **Pierre SENECHAL** : Je peux vous dire. Comme je n'ai pas la mémoire toujours juste. Je peux vous dire que je n'en sais rien. Simplement, il convient désormais d'attendre que la cour fixe une audience. Nous n'avons pas de date d'audience. Je vous rappelle néanmoins à tous les conseillers municipaux, que le rôle d'un conseil municipal est de défendre la commune et ne pas défendre les intérêts particuliers. Avez-vous une autre question ?

Bernadette CAMPHIN : Je peux faire une remarque ?

Pierre SENECHAL : Vous pouvez faire tout ce que vous voulez.

Bernadette CAMPHIN : C'est simplement pour rappeler que lorsque l'on a voté pour jeu. On n'avait pas de dossier.

Pierre SENECHAL : Non, Madame, je vous arrête. Vous avez eu le dossier. Stop.. C'est écrit noir sur blanc dans les rapports. Stop. Je suis un menteur, donc ? Vous dites que vous n'avez pas eu le dossier. Madame Courtois, ici présente, déclare avoir donné le dossier. Donc, vous mentez. Elle a mal fait son travail. Vous avez voté quoi au juste ? Je ne veux pas engager un débat. Votre question a été posée, j'y ai répondu.

Bernadette CAMPHIN : Vous nous avez présenté l'installation d'un jeu sans nous dire ce que c'était.

Pierre SENECHAL : On ne vous a jamais dit ce que c'était ?

Bernadette CAMPHIN : non.

Pierre SENECHAL : Arrêtez. Vous dites non non non. Moi je vous dis oui oui oui. Allez. Stop.

Bernadette CAMPHIN : Je vais vous rechercher le document.

Pierre SENECHAL : Recherchez le PV. D'accord. On l'a fourni au tribunal.

Annie Claude FOURNIER : Vous avez voté quelque chose que vous ne connaissiez pas ?

Pierre SENECHAL : C'est étonnant !

Bernadette CAMPHIN : Parce que l'on ne nous l'a pas présenté !

Pierre SENECHAL : Et vous avez voté pour sans savoir ce que c'était ? C'est formidable !

Bernadette CAMPHIN : Monsieur Coulon vous avez demandé ce que c'était.

Pierre SENECHAL : Et j'ai dit : je ne le dirai pas ? C'est extraordinaire ! Regardez les minutes. Regardez donc ce qui a été fourni au tribunal.

Bernadette CAMPHIN : Je rechercherai.

Pierre SENECHAL : Avec plaisir. Je vois encore une fois que vous n'êtes pas pour défendre les intérêts de notre commune.

Bernadette CAMPHIN : Ce n'est pas la question. »

Pierre SENECHAL : Alors Madame, avez-vous cherché ?

Bernadette CAMPHIN : Bien sûr.

Pierre SENECHAL : Moi aussi ! Allons-y Madame.

Bernadette CAMPHIN : Alors effectivement vous avez dit qu'il s'agissait d'une araignée.

Pierre SENECHAL : Pardon, vous pouvez le dire plus fort, je n'ai pas bien entendu.

Bernadette CAMPHIN : J'ai dit effectivement vous avez dit qu'il s'agissait d'une araignée et je le reconnais.

Pierre SENECHAL : J'en prends note.

Bernadette CAMPHIN : Par contre, vous avez dit que ça se trouvait dans pas mal de communes.

Pierre SENECHAL : Oui.

Bernadette CAMPHIN : Sans plus de précisions. Pas de hauteur. Vous avez dit que ça se situerait aux alentours de l'ancien terrain de Handball. Donc c'est bien ce que vous avez dit.

Pierre SENECHAL : Oui.

Bernadette CAMPHIN : Donc c'est sans précisions et on n'avait pas eu le dossier, les plans, le dessin, je suis désolée Monsieur mais vous n'avez pas donné à nous le groupe minoritaire vous ne nous avez pas donné les documents.

Pierre SENECHAL : La version que je vais lire et que vous avez signée, il y a votre signature, celle de Monsieur COULON et celle de Monsieur MIELOCH. On est d'accord c'est bien votre signature Madame ?

Bernadette CAMPHIN : Oui.

Pierre SENECHAL : Alors il s'agissait de l'utilisation d'une subvention de Monsieur WATTRIN. Vous vous souvenez ?

« Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de création d'une aire de jeux pour adolescents aux jardins André SERRIER, montant prévu 16 585 €. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre des aides accordées aux collectivités territoriales pour des travaux d'intérêt local au titre de la réserve parlementaire 2016 du sénateur Dominique WATTRIN. Il est proposé d'approuver le projet de création d'une aire de jeux pour adolescents aux jardins SERRIER sollicité pour ce projet d'investissement une subvention au titre de la réserve parlementaire 2016 du sénateur Dominique WATTRIN, d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces relatives au dossier. Il est dit que le financement prévisionnel sera réparti comme suit. »

Pierre SENECHAL : Il est écrit dans le tableau après comme suit : Aire de jeux et on vous dit ALTRAD collectivités 16 585 €. Si vous aviez fait votre travail de conseiller avant puisque vous aviez la préparation avant. Il était facile puisqu'on vous a rien donné comme vous dites, d'aller voir ou de prendre contact avec la société ALTRAD, vous auriez tout su.

Première intervention de Georges COULON :

« Vous avez raison Madame, je trouverai dommage de se priver de cette recette due à la réserve parlementaire. Des autres communes le font. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 16 000 €, je pense que pour une commune comme Givenchy en Gohelle c'est tout à fait acceptable, donc ce sont des points positifs, la seule chose que je regrette mais c'est un peu comme tout à l'heure pour l'éclairage, mais je comprends car comme nous sommes dans l'opposition nous n'avons pas les éléments nécessaires pour se prononcer. On sait que ce sera aux jardins SERRIER, mais dans quelle partie du jardin, qu'est-ce qu'on appelle une aire de jeux pour adolescent sachant qu'il y a dans la salle des sports une aire de jeux et un autre près de l'église. On manque d'éléments pour se prononcer. Est-ce qu'on pourrait avoir des explications par rapport aux questions que je viens de poser ? En quoi consiste cette aire de jeux et où sera-t-elle implantée ?

Pierre SENECHAL : Il s'agit d'une araignée vous trouverez ça sur pas mal de communes.

Guillaume VEGA : C'est pour répondre à un besoin des 10-15 ans.

Pierre SENECHAL : Ce sera situé aux jardins André SERRIER aux alentours de l'ancien terrain de handball. »

Pierre SENECHAL : Il n'y a pas beaucoup de place aux alentours de l'ancien terrain de hand. Je suis désolé. Regardez le plan. Faudrait quand même aussi reconnaître les choses. Et la réponse de Georges COULON :

« D'accord, ça aurait pu être aussi une aire de skateboard. C'est bien pour ça qu'on voulait connaître la nature

Pierre SENECHAL : Bien entendu et moi j'accepte de vous répondre. »

Pierre SENECHAL : Voilà. Les votes Madame !

« Présents : 18, Abstention : 0, Contre : 0, Pour : 18 »

Pierre SENECHAL : Alors vous m'avez dit que j'avais menti. Je vous apporte la preuve du contraire.

Bernadette CAMPHIN : Je ne vous ai pas dit que vous aviez menti.

Pierre SENECHAL : Vous voyez dans le sport, comme dans le patinage il y a des personnes qui finissent par donner leur nom à des figures, vous savez des pirouettes comme Lutz, en politique on va finir par donner votre nom à une pirouette.

Bernadette CAMPHIN : C'est peut-être déjà fait. Toujours est-il que...

Pierre SENECHAL : J'ai apporté la preuve de ce que j'ai dit. Vous ne voulez pas l'admettre, c'est tout, c'est comme ça. Ce n'est pas grave. Encore une fois on vous prouve que vous avez tort et vous ne voulez pas l'admettre. Je ne sais pas ce qu'il faut faire.

Bernadette CAMPHIN : Moi je vous prouve que vous n'avez pas donné ni le lieu précis, ni la hauteur et c'est tout.

Pierre SENECHAL : Arrêtez Madame, vous n'avez pas fait ce jour-là votre travail de conseillère en allant pas voir l'entreprise. Madame Bacq se souvient pertinemment que l'on vous avait donné ces précisions.

Bernadette CAMPHIN : Vous n'avez pas dit la hauteur, parce que des jeux araignée il y en a de différentes formes. Il y a celle que vous avez choisie mais il y a aussi des dômes. Donc je suis désolée, mais...

Pierre SENECHAL : Un dôme pour les adolescents de 15 ans, c'est difficile. Toujours l'art et la manière de la pirouette.

Bernadette CAMPHIN : Ce n'est pas des pirouettes, je suis désolée, non.

Pierre SENECHAL : Vous permettez Madame, c'est incroyable, je n'ai jamais vu faire ce que vous faites. Vous nous avez dit au dernier Conseil municipal vous ne nous avez pas dit ce que c'était comme jeu. Non vous ne nous l'avez pas dit. Vous n'avez pas dit où était le lieu et aujourd'hui tout ça on s'en fou c'est la hauteur qui compte. La semaine prochaine qu'est-ce que vous allez dire ? je ne vous ai pas dit la taille des gravillons ? Madame, vous êtes de mauvaise foi.

Bernadette CAMPHIN : Non.

Pierre SENECHAL : Non bien sûr. Vous êtes parfaite.

Bernadette CAMPHIN : Pas plus que vous quand vous ne nous invitez pas aux commissions.

Pierre SENECHAL : Allez ! Voilà autre chose ! Maintenant c'est les commissions, allez-vous n'avez pas autre chose à nous dire ? Vous voyez Madame, vous pourrissez le climat de ce Conseil Municipal. Vous êtes restés en 2014 car vous n'avez jamais digéré votre défaite.

Bernadette CAMPHIN : C'est faux Monsieur.

Pierre SENECHAL : C'est ça votre réel problème.

Bernadette CAMPHIN : Mais non pas du tout.

Pierre SENECHAL : C'est ça, mais si Madame. Et votre obstination ce n'est pas contre ce qu'on fait, c'est personnellement contre moi. Mais vous pouvez y aller vous savez. Je suis encore là pour un moment.

Bernadette CAMPHIN : Et bien tant mieux pour vous.

Pierre SENECHAL : Mais Madame, vos réflexions là vous les gardez. Tant mieux pour moi, c'est quoi ? Vous émettez des soupçons sur ma santé ? Qu'est-ce que ça veut dire ça ? Qu'est-ce que vous vous permettez là ?

Bernadette CAMPHIN : Que vous vivrez encore longtemps.

Pierre SENECHAL : Votre remarque était désobligeante à mon égard.

Alain DUFRESNE : Non, vous croyez toujours...

Bernadette CAMPHIN : Pas du tout.

Pierre SENECHAL : Monsieur DUFRESNE, dites moi avons-nous apporté la preuve de ce qu'on a dit ? Oui ou non ?

Jean-Louis WOUTS : Oui oui.

Alain DUFRESNE : oui.

Pierre SENECHAL : Madame, même vos deux collègues vous le disent.

Bernadette CAMPHIN : Ouais bien sûr.

Jean-Louis WOUTS : C'est vrai que parfois même dans ce mandat ici, on n'a pas toujours tous les éléments.

Pierre SENECHAL : Je n'en disconviens pas. Mais là je les ai donnés oui ou non ?

Jean-Louis WOUTS : Dire qu'il suffisait d'appeler l'entreprise, ce n'est pas à l'élu d'aller chercher l'info à l'entreprise.

Pierre SENECHAL : Ce n'est pas ce que j'ai dit Monsieur WOUTS.

Jean-Louis WOUTS : Moi je l'ai entendu comme ça.

Pierre SENECHAL : Non, j'ai dit si vous estimiez ne pas avoir assez d'informations, on vous avait donné le nom du jeu et le nom de l'entreprise. Il suffit d'appeler. Vous comprenez ce que je veux dire ? On a dit le jeu, on a donné le lieu et les gens ont voté pour je vous le rappelle.

Bernadette CAMPHIN : On a voté pour le jeu, pas pour l'emplacement.

Pierre SENECHAL : Alors il aurait fallu faire 3 délibérations : hauteur du jeu, nature des gravillons, lieu... Non mais. Madame CAMPHIN. Un jour au moins dans cette assemblée allez-vous faire preuve d'honnêteté ?

Je ne crois pas. J'en peux plus là. Je ne sais pas ce qu'il faut faire. Allez, je vous remercie. Je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de Noël, je préfère oublier ça.

Clôture de séance : 20h07.

Département du
Pas-de-Calais

République Française
Givenchy en Gohelle

**Nombre de membres en
exercice:** 19

Séance du lundi 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 07 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Pierre SENECHAL

Présents : 17

Sont présents: Pierre SENECHAL, Valentino ALLART, Annie Claude FOURNIER, Patrick BECQUET, Monique DEFONTAINE, Martine GLODEK, Jean-Michel HULOT, Geneviève BACQ, Valérie TIELEMANS, Laurent BINIENDA, Jérôme BRUYERE, Sabine VANDOMME, Virginie NOE, Olivier EVRARD, Jean-Louis WOUTS, Bernadette CAMPHIN, Alain DUFRESNE

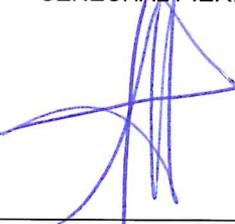
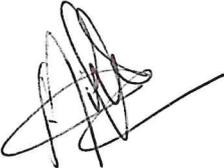
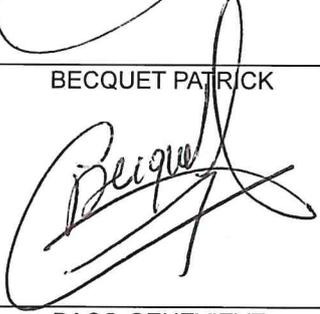
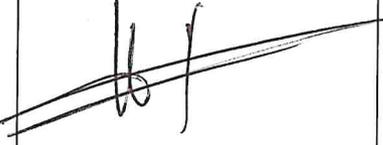
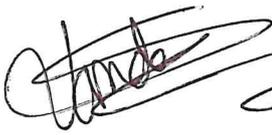
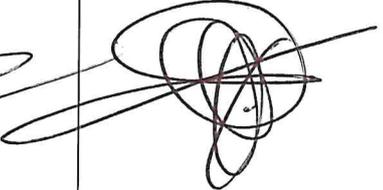
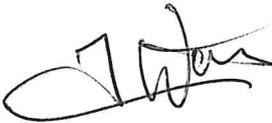
Votants: 19

Représentés: Guillaume VEGA, Virginie BARLET

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Sabine VANDOMME

SENECHAL PIERRE 	ALLART VALENTINO 	FOURNIER ANNIE CLAUDE 	VEGA GUILLAUME 
BARLET VIRGINIE 	BECQUET PATRICK 	DEFONTAINE MONIQUE 	GLODEK MARTINE 
HULOT JEAN MICHEL 	BACQ GENEVIEVE 	TIELEMANS VALERIE 	BINIENDA LAURENT 
BRUYERE JEROME 	VANDOMME SABINE 	NOE VIRGINIE 	EVARD OLIVIER 
WOUTS JEAN LOUIS 	CAMPHIN BERNADETTE 	DUFRESNE ALAIN 	